



*Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2012*

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je tiens à vous féliciter de cette démarche unitaire en direction des candidats à la députation. Comme vous le savez, je suis membre de République & Socialisme et donc candidate pour le Front de Gauche dans la 12<sup>ème</sup> circonscription de Paris.

Globalement, nous sommes partisans de la retraite globale à 60 ans, à taux plein. Le passage aux 40 puis aux 41,5 annuités est pour moi une mesure injustifiée : les salariés cotisent en moyenne 36 annuités. L'espérance de vie en bonne santé reste en moyenne à 63 ans pour les hommes et à 64 ans pour les femmes. La biologie du corps humain est inchangée entre 55 et 65 ans. Entre 60 ans et 62 ans, en France, 100 000 hommes et 50 000 femmes meurent chaque année, qui n'auront plus un seul jour de retraite !

Par conséquent, si le problème des retraités actuels est profond, les nouvelles générations de retraités, si l'on garde le cadre actuel, percevront de plus en plus le minimum vieillesse sans, qui plus est, avoir pu de leur vivant être devenus propriétaires et le rester. La crise actuelle, qui augmente chômage et précarité, ne fera qu'amplifier ce phénomène.

Cela nécessite donc, à mon sens, qu'après une concertation avec vos organisations syndicales, plusieurs mesures soient prises : augmentation des salaires et du salaire socialisé, création d'emplois notamment grâce à la réindustrialisation et la planification écologique, rééquilibrage de la répartition des richesses en faveur des revenus du travail et donc au détriment de ceux du capital, taxation supplémentaire des revenus financiers et fonciers, baisse des impôts indirects notamment la TVA, suppression de celle-ci sur les produits de première nécessité, politique globale et d'envergure de création de logements sociaux, blocage des loyers et du prix du foncier et/ou établissement d'une taxation dissuasive sur la spéculation immobilière, création d'un véritable service public pour l'autonomie et revalorisation des pensions actuelles.

Je me suis permise cette introduction générale pour insister sur le fait qu'à mon sens, la plupart des solutions afin de revaloriser significativement le niveau de vie des retraités ne peuvent s'appliquer qu'en relevant significativement le niveau de vie de l'ensemble des salariés, ces derniers constituant, si on prend cette notion au sens large, 93 % de la population active.

Concernant donc la défense du pouvoir d'achat des pensions et des retraites, je pense qu'il ne faut pas tomber dans le piège d'opposer augmentation des salaires et des retraites. Ainsi je suis totalement opposée à la présentation de ce point telle que vous la faites. Je sais que cela n'est absolument pas votre intention, mais cela donne le sentiment que les salariés ont bien de la chance et que le salaire a augmenté de manière significativement importante par rapport au coût de la vie ! Or les études récentes de l'INSEE montrent que cela n'est absolument pas le cas sauf pour les très hauts revenus.

Par contre, il est vrai que l'indexation des retraites sur l'inflation, avec un calcul de celle-ci totalement étranger à la réalité de la vie, entraîne une diminution réelle du pouvoir d'achat des retraités. Je suis donc favorable à l'indexation des retraites sur l'augmentation des salaires, cela permettra ainsi d'éviter d'opposer les générations : celles travaillant contre celles ayant travaillé. En attendant, si la majorité parlementaire n'est pas favorable à une telle proposition, il est nécessaire que le calcul actuel corresponde au moins à une réalité et qu'il soit rétroactif au 1er janvier de l'année afin de récupérer au moins le trimestre manquant.

Concernant le minimum de pension des régimes obligatoires au moins égal au SMIC pour une carrière complète, le Front de Gauche est favorable à une augmentation significative du SMIC et à l'idée qu'aucun salarié ne touche une retraite inférieure au SMIC. Je rejoins donc l'ensemble de vos revendications figurant à la fin du point 2.

Concernant le risque de pauvreté, il est lié me semble-t-il au risque général de l'ensemble de la population, tant en termes de logement que de pouvoir d'achat. S'ajoute bien sûr, pour les personnes âgées, le problème de l'autonomie. Concernant spécifiquement votre question, je suis bien sûr favorable à ce qu'aucune personne ne perçoive en France une somme inférieure au seuil de pauvreté. Concernant spécifiquement la loi de financement de 2009, je suis bien sûr pour rendre ses dispositions universelles. De manière générale, cela vaut pour le système d'aide des retraites mais également les systèmes d'aides et d'imposition en France : il n'est pas normal d'assister à la mise en place d'une superposition d'aides, d'une complexification des parcours pour obtenir ce qui est un droit. Il faut absolument mettre en place un système simple où toute personne n'aurait comme seule démarche à faire que donner son nom, un RIB et son numéro de Sécurité sociale pour percevoir ce à quoi elle a droit. L'égalité nécessite une complexification, mais la connaissance précise de celle-ci ne doit pas être nécessaire à l'obtention des droits. Cela est valable pour le droit à la retraite comme à l'ensemble des aides sociales. Cela changerait réellement la vie de nos concitoyens, qui en ont assez de devoir quémander ce qui est un droit.

Concernant les pensions de réversion il faut, en effet, les revaloriser. Cette problématique ne peut être déconnectée de celle de la parité dans le monde de l'entreprise, car elle rejoint en réalité la condition féminine. Je n'ai pas la technicité nécessaire pour me prononcer sur le taux de revalorisation, mais conformément à ma conception de la politique, connaissant votre haute qualification et technicité, considérant qu'il s'agit en plus d'une très large unité syndicale sur cette question, et bien sûr, sous réserve de connaître les modalités de calcul vous faisant opter pour ceux-ci, je suis d'accord pour porter politiquement votre revendication de 60 % de revalorisation. Je me permets par contre de dire que je suis opposée à la condition de mariage, celle-ci devenant de plus en plus problématique, et de remplacer cette condition par celle du PACS et d'ajouter une autre possibilité pour les couples vivant sous le même toit en union libre et ayant élevé des enfants en commun.

Concernant la difficulté des retraités face au problème d'accès aux soins, là encore il s'agit, comme vous le relevez à juste titre, d'une problématique générale : l'instauration des franchises et leur multiplication, les déremboursements, l'accès de plus en plus difficile au secteur 1 (notamment à Paris !), la fermeture de nombreuses structures hospitalières publiques et leurs difficultés à venir si la loi HPST n'est pas abrogée, la nécessité pour pouvoir réellement bénéficier de l'accès à l'ensemble des soins d'une complémentaire pour faire plaisir aux lobbies des assurances privés... Travaillant au siège de l'AP-HP, syndicaliste, je sais ce que les usagers et les personnels endurent, comment l'accès aux soins et les soins eux-mêmes se sont dégradés, comment la notion de service public survie, et à quel prix, par la seule abnégation du personnel hospitalier.

Mes préoccupations et revendications rejoignent donc les vôtres. Je me permettrai juste d'indiquer qu'il serait nécessaire d'étudier les possibilités d'augmenter la couverture de base par la Sécurité sociale plutôt que d'aider à la prise en charge d'une mutuelle : cela me semble plus juste et allège d'autant la charge des mutuelles tout en améliorant la situation de ceux ne pouvant cotiser à une mutuelle complémentaire. De plus en plus d'employeurs, publics ou privés, aident en effet également à la prise en charge d'une mutuelle complémentaire et je me demande donc s'il ne serait pas pertinent d'augmenter les cotisations sociales employeurs.

Plus généralement, il convient de développer le nombre de généralistes et de spécialistes en secteur 1, de remettre en cause le *numerus clausus*, d'en finir avec la RGPP et la fermeture de lits et d'augmenter le nombre de personnels, ceux actuellement en poste n'arrivant même plus à prendre leurs congés payés !

Concernant la perte d'autonomie des personnes âgées, je ne vous surprendrai pas non plus en faisant miennes vos revendications. Un ajout cependant concernant les aidants familiaux : bien souvent il s'agit encore là des femmes qui assument cette charge à cause du coût financier et de la pression sociale. La solution n'est certainement pas de les « financer » comme souhaitait le faire Nicolas Sarkozy mais bien, comme vous le faites valoir, de permettre à ceux qui en ont la capacité, de pouvoir rester à leur domicile ou dans celui d'un proche avec l'aide de professionnels même s'il ne s'agit pas de nier le lien social nécessaire via la solidarité familiale : au contraire, en empêchant tout lien de subordination ou d'obligation entre l'aidé et la personne de la famille aidante, cela laissera bien plus l'occasion à cette solidarité de s'exprimer. Enfin je serai un peu plus radicale que vous concernant les maisons de retraite : elles ne doivent plus relever du domaine privé. Trop d'abus financiers, quand ce ne sont pas des problèmes de maltraitance, ont été relevés. La tentation d'abuser financièrement de personnes fragiles en milieu clos est trop tentante lorsque l'objectif est de faire des bénéficiaires. Il faut donc un véritable service public permettant d'optimiser leur coût afin de permettre leur accès et un service de qualité à toutes et tous, tout en permettant parallèlement aux personnes âgées autonomes de pouvoir bénéficier de logements individuels avec suivi médical.

Enfin, le lien intergénérationnel doit être développé. Il me semble que la Ville de Paris, comme d'autres villes, en permettant une rencontre entre personnes âgées et écoliers dans les EPHAD, a mis en place une expérience enrichissante qui mériterait d'être généralisée par une impulsion nationale. De plus, une réflexion globale devrait avoir lieu sur le problème des tutelles afin qu'au moins les comptes soient contrôlés par les services fiscaux pour éviter les spoliations, voire créer un organisme qui ait les moyens juridiques de faire cesser les abus et qui puisse être averti par les personnes sous tutelle ou leurs familles.

En vous remerciant de votre démarche et en espérant des avancées significatives dans ce domaine avec la nouvelle mandature,

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes respectueuses salutations.

Marianne Journiac,

*Candidate républicaine et socialiste du Front de Gauche dans la 12<sup>ème</sup> circonscription, Paris 15<sup>ème</sup>.*